

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00207

Numéro SIREN : 834 496 077

Nom ou dénomination : A3BTP

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2022 sous le numéro de dépôt 22403

A3BTP
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 104 rue Nationale
59000 LILLE
834 496 077 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le premier septembre,
À dix heures,

Les actionnaires de la Société A3BTP, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par l'ensemble des actionnaires présents.

Monsieur Philippe PETIT, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent la majorité requise pour délibérer.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Changement de Président,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.



Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de M. Philippe PETIT de ses fonctions de Président, notifiée à chacun des associés le 1^{er} juin 2022, qui prend effet à compter de ce jour, et décide de nommer pour son remplacement, en qualité de Président, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée :

- Monsieur Bernard GEQUIERE, demeurant 28 rue Paul Hantz 62217 ACHICOURT.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bernard GEQUIERE, présent à l'assemblée déclare accepter le mandat de Président qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des actionnaires présents.

Monsieur Philippe PETIT



Madame Laurence HENNEQUEZ



Monsieur Bernard GEQUIERE
**« bon pour acceptation des fonctions
de Président »**

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président*

